

2015/2016

L'ARCEP EN ACTIONS

AVANCEMENT DE LA REVUE STRATÉGIQUE ET RAPPORT ANNUEL 2015

30 juin 2016

#LARCEPPIVOTE

2015 l'a encore prouvé : **le numérique dévore le monde.**

Désormais de plain-pied dans ce nouveau cycle qu'est la révolution numérique, l'Arcep a réalisé en 2015 un exercice de revue stratégique pour que son action soit pleinement utile à la transformation numérique du pays.

La régulation des « tuyaux » a un rôle durable à jouer, et c'est autour de cet axe que l'Arcep entend « **pivoter** ». Des dossiers structurants sont déjà venus, au cours des derniers mois, donner corps aux quatre priorités (l'investissement dans les infrastructures; des territoires connectés; l'internet ouvert; un prisme pro-innovation) et aux trois modes d'action (bâtir une régulation par la data; co-construire la régulation; jouer un rôle d'expert neutre dans le numérique et le postal) identifiés lors de la revue stratégique.

Plus qu'un aboutissement, la revue stratégique marque surtout le lancement d'une **nouvelle dynamique** qui se veut partagée avec l'écosystème et à tous les niveaux de l'institution. Dans ce nouveau cycle, les frontières de la régulation se déplacent. L'Arcep entend être un **régulateur « agile »**, s'adaptant en continu pour toujours mieux accomplir sa vocation : **être l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges.**



4 piliers ont guidé l'action de l'Arcep en 2015

Au terme d'une démarche ouverte et collaborative, la revue stratégique de l'Arcep a conduit à identifier quatre piliers pour guider l'action de l'Autorité. A l'occasion de la remise de son rapport annuel 2015, l'Arcep dresse un état des lieux de ses avancées et réalisations, pilier par pilier.

L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

Bande 700 MHz

- ✓ De nouvelles obligations d'investissement, notamment pour la couverture mobile des trains du quotidien
- ✓ Un engagement confirmé des quatre opérateurs

Partage d'infrastructure mobile

- ✓ Des lignes directrices pour clarifier le modèle d'investissement
- ✓ Des contrats modifiés pour organiser l'extinction des itinérances

L'INTERNET OUVERT

Neutralité du net

- ✓ Organisation d'un atelier sur les enjeux du nouveau cadre réglementaire de l'internet ouvert
- ✓ Participation à la rédaction des lignes directrices du BEREC

IPv6

- ✓ Un état des lieux de la transition vers IPv6
- ✓ 6 pistes pour encourager et accompagner la transition

Plateformes

- ✓ Contribution au débat national et européen

DES TERRITOIRES CONNECTÉS

Intervention des collectivités dans la fibre

- ✓ Des lignes directrices pour donner de la visibilité à l'investissement public
- ✓ Une analyse tarifaire pour accompagner au cas par cas les collectivités
- ✓ Lancement d'un suivi de l'utilisation des réseaux publics par les opérateurs

Observatoire mobile des zones peu denses

- ✓ Lancement d'un observatoire trimestriel du respect des obligations
- ✓ Un rapport sur l'effort d'investissement des opérateurs mobiles

UN PRISME PRO-INNOVATION

Internet des objets

- ✓ Un diagnostic à 360° en cours (6 administrations partenaires, 30 auditions, 3 ateliers)
- ✓ Une consultation publique en vue de l'ouverture de nouvelles bandes de fréquences

Fréquences en faveur de l'innovation

- ✓ 100 autorisations d'utilisation à caractère expérimental en 2015
- ✓ Un cycle d'analyse et d'expérimentation sur les bandes 3,5 GHz et 2,6 GHz TDD

Startups

- ✓ Mise en place d'un « guichet startup » à l'Arcep

Le rapport d'activité
2015 est disponible



Via une **plateforme**
de lecture

Via le **site internet**
de l'Arcep



Les 12 chantiers : les avancées, 6 mois après

En janvier dernier, l'Arcep identifiait 12 chantiers phares à mettre en œuvre en 2016/2017. Six mois plus tard, quelles en sont les premières concrétisations ?



CROWDSOURCING

L'Arcep a lancé un appel à partenariats le 30 juin 2016. L'analyse des propositions en vue de l'établissement des premiers partenariats sera effectuée d'ici la fin de l'année.



FIBRE OPTIQUE

Une consultation publique sur une modulation géographique de la tarification de la paire de cuivre a été ouverte le 23 juin 2016.



CARTES DE COUVERTURE

Une décision obligeant les opérateurs à publier des cartes plus détaillées sera soumise à la rentrée à homologation du Gouvernement. Des premières cartes (pour la voix et les SMS) seront publiées en open data d'ici la fin de l'année.



PME CONNECTÉES

Un document de doctrine et une recommandation, actuellement en consultation, seront adoptés d'ici la fin de l'année 2016. L'Autorité a mis en place des Ateliers entreprises, dont le prochain sera organisé à l'automne.

Pour en savoir plus

Retrouvez l'avancement complet des 12 chantiers sur : arcep.fr/larceppivote/

Retrouvez la démarche engagée par l'Arcep sur l'internet des objets sur : arcep.fr/iot/

BÂTIR UNE RÉGULATION PAR LA DATA

Réguler « par la data », c'est utiliser la **puissance de l'information** pour orienter le marché dans la bonne direction. En pratique, il s'agit de :

- **donner du pouvoir aux utilisateurs** par une information précise et personnalisée, que celle-ci provienne des utilisateurs eux-mêmes (**crowdsourcing**) ou qu'elle soit collectée par l'Arcep auprès des opérateurs et mise en open data (« dégroupage de la data ») ; l'Arcep veillera en priorité à une information riche en matière de couverture et de qualité des réseaux télécoms, afin que la concurrence s'exerce non seulement par les prix mais valorise aussi l'**investissement** dans les réseaux ;
- mobiliser les utilisateurs pour faire remonter les problèmes rencontrés (**plateforme de signalement**), en passant d'une logique de plainte consommateur à un acte citoyen.

En créant une **alliance avec la multitude**, chaque utilisateur participe à la régulation et bénéficie d'un marché mieux régulé. Ce nouveau mode d'intervention vise à compléter les outils traditionnels d'intervention du régulateur, par son approche moins intrusive et selon une logique d'**Etat-plateforme**.

L'ARCEP, UN EXPERT NEUTRE ET INDÉPENDANT

L'indépendance de l'Arcep n'implique pas que l'Autorité mène seule son action. Le régulateur est régulièrement sollicité par le Parlement et le Gouvernement sur des questions liées aux réseaux numériques. L'adoption de la loi Macron, le 6 août 2015, a introduit la possibilité pour le Gouvernement de saisir l'Arcep sur toute question relevant de sa compétence. Depuis, l'expertise de l'Autorité a été sollicitée sur 4 sujets :

- La mesure de l'usage de la bande passante des réseaux d'accès à internet sur le territoire français.
- Les coûts de l'offre de transport et de distribution de la presse.
- L'encadrement de la tarification de l'itinérance ultramarine.
- L'état de déploiement du protocole IPv6 en France.

**L'ARCEP
AU CŒUR
DE L'ACTION
EUROPÉENNE**



Body of European Regulators
for Electronic Communications
BEREC

Le président de l'Arcep a été élu à la présidence 2017 du BEREC, ce qui implique des responsabilités en tant que vice-président dès 2016 et jusqu'en 2018. La révision du cadre européen, avec le quatrième « paquet télécom » en préparation, sera un rendez-vous majeur de ce mandat.

LE MANIFESTE

L'ARCEP, ARCHITECTE ET GARDIEN DES RÉSEAUX D'ÉCHANGES

Les réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles et postaux, constituent une « **infrastructure de libertés** ». Liberté d'expression et de communication, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeu clé pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi. Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « **bien commun** », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes en termes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité, de confiance et de loyauté.

A cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une intervention étatique indépendante était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est **l'architecte** et le **gardien** des réseaux d'échanges en France.

Architecte des réseaux, l'Arcep crée les conditions d'une organisation plurielle et décentralisée des réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation, et veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux, afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle coordonne la bonne articulation public/privé dans le cadre de l'intervention des collectivités territoriales.

Gardien des réseaux, l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs. Elle veille à la fourniture du service universel, et accompagne les pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs, et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet. L'Autorité lutte plus généralement contre toutes les formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux, et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.